

Rapport annuel de la Commission des études 2023-2024



UNIVERSITÉ
LAVAL

Table des matières

Sommaire des travaux.....	1
Analyse des projets de programme.....	3
Évaluation des instituts de l'Université Laval	5
Mandat particulier sur l'innovation en enseignement supérieur	5
Mandat spécial de la vice-rectrice	8
Autres mandats et activités.....	10
Présentations	10
Consultations.....	11
Autres activités de la Commission.....	12
Sujets d'intérêt soulevés par la Commission des études.....	13
Remerciements.....	14
Annexe I	15
Liste des membres de la Commission des études - 2023-2024	15
Annexe II	17
Dossiers de la Commission 2023-2024	17
Dossiers du Comité-conseil responsable de l'évaluation des projets de programmes courts 2023-2024.....	17

En vertu de l'article 118 des *Statuts de l'Université Laval*, la Commission des études fait rapport de ses travaux au Conseil universitaire une fois l'an.

La Commission compte 19 membres avec droit de vote, y compris la présidente, ainsi que des membres d'office sans droit de vote dont la rectrice et la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes ou une personne qui les représente, la doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et la secrétaire permanente de la Commission (Statuts art. 120, Annexe I). La Commission a tenu 15 séances régulières, au cours de l'exercice 2023-2024.

Relevant du Conseil universitaire, la Commission des études considère toute question pertinente à l'enseignement universitaire qui lui est soumise par le Conseil universitaire ou par la rectrice. L'analyse des projets de programmes est effectuée sur une base régulière et prioritaire par la Commission. Les programmes menant à un grade sont soumis directement à la Commission alors que les programmes courts, à l'exception des microprogrammes, sont évalués selon une procédure accélérée par le Comité-conseil de la Commission des études.

Depuis l'adoption de la Politique de reconnaissance et d'évaluation des Instituts de l'Université Laval en 2013, la Commission des études a vu s'ajouter à son mandat régulier l'évaluation des instituts, processus qui implique aussi la Commission de la recherche, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes et le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation.

À la demande du Conseil universitaire ou de la rectrice, la Commission des études se voit également confier des mandats particuliers touchant différentes questions relevant de la formation universitaire qui conduisent à la production d'avis à leur intention.

La Commission des études est consultée lors de l'élaboration ou de la révision de politiques et de règlements touchant directement ou indirectement la formation ou en lien avec la communauté étudiante et universitaire. Enfin, la Commission est appelée, par la production d'avis prospectifs,¹ à contribuer à l'élaboration de la planification stratégique institutionnelle et à participer à sa mise en œuvre.²

Sommaire des travaux

En 2023-2024, les activités de la Commission ont été principalement orientées vers la réalisation de son mandat particulier sur l'innovation en enseignement. Douze des quinze séances présentaient des contenus en lien avec ce mandat, soit des présentations sur le cheminement et l'approbation des programmes, leurs contenus, leur transformation et leur création ainsi que sur le financement des nouveaux programmes et le financement

¹ Politique sur la planification stratégique institutionnelle. Université Laval. 2020

² Agir ensemble pour plus d'impact. Plan institutionnel ULaval 2023-2028

de l'effectif étudiant. La Commission a de plus accueilli des créateurs et créatrices récipiendaires de Prix d'excellence en enseignement, afin de mieux comprendre la démarche d'innovation dans diverses disciplines. Elle a été informée des démarches du Comité sur l'innovation au sujet de l'inventaire des ressources institutionnelles et facultaires disponibles. Le président sortant de la Commission des affaires étudiantes, Victor Thibaudeau, a échangé avec les membres sur l'engagement étudiant à l'heure de transformations importantes dans le monde universitaire.

Une présentation par le directeur du Service de soutien à l'enseignement et la directrice adjointe au Service de soutien à l'enseignement au sujet du projet EdTech a eu lieu en juin 2024. La Commission a pris connaissance des orientations, des objectifs et des étapes de ce projet qui s'inscrit dans le cadre des Chantiers transformateurs et vise à déployer une stratégie et des ressources afin de maintenir l'Université dans une culture d'innovation.

L'exercice 2023-2024 s'est conclu par deux séances sous forme d'ateliers de réflexion et d'échanges animés par Didier Paquelin, titulaire de la Chaire de leadership en enseignement sur la pédagogie de l'enseignement supérieur sur le thème « Innovation ou transformation durable ? ».

La Commission a reçu un projet de programme menant à un grade, soit la *maîtrise en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire (MEPEP)* de la Faculté des sciences de l'éducation qui est offert dès l'automne 2024. De son côté, le Comité-conseil de la CÉUL a procédé à l'étude du projet de *diplôme d'études supérieures spécialisées en gouvernance et gestion des marchés publics*, offert conjointement par la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval et l'ÉNAP.

La Commission a été consultée dans le cadre de la révision de la *Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat*, ce qui a donné lieu à des échanges productifs avec la Faculté des études supérieures et postdoctorales et à une recommandation positive, acheminée à la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes faisant état des observations de la CÉUL.

La Commission a accueilli la directrice adjointe - Environnement numérique d'études au Service de soutien à l'enseignement, venue présenter la consultation en ligne menée auprès de la communauté universitaire par le groupe de travail responsable d'élaborer les *Principes directeurs sur l'intelligence artificielle dans l'enseignement et l'apprentissage*. N'ayant pas été sollicitée pour prendre part de façon officielle à cette consultation, la Commission a pris l'initiative d'analyser et de commenter le texte soumis à la communauté dans ce processus de consultation et a formulé différents commentaires et suggestions sur les cinq principes directeurs proposés par le groupe chargé de produire un document de référence. Le fruit de son analyse a été acheminé au vice-recteur adjoint au VREAE. Une fois la consultation terminée, celui-ci a présenté une mise à jour à la Commission sur l'état d'avancement du texte des principes directeurs ainsi que sur les

éléments de réflexion et les actions en lien avec la poursuite de ce dossier et pour lesquels la Commission serait sollicitée.

L'actualisation des articles 2.11 et 2.12 du Règlement des études portant sur les objectifs généraux et la composition des programmes de grade de premier cycle a donné lieu à une consultation menée par la vice-rectrice au VREAÉ et la directrice du BQP auprès de la Commission des études en avril 2024.

La Commission a également pris part à la révision de la Politique sur la conduite responsable en recherche, en création et en innovation par le biais d'une présentation de l'agente de recherche et de planification au VRRCI, responsable de ce dossier, et par des échanges avec les membres de la CÉUL.

Par ailleurs, la présidente de la Commission des études et le président de la Commission de la recherche ont tous deux pris part à un Comité d'examen, en conformité à la Procédure relative à la création d'une faculté, d'une école ou d'un département (CA-91-171). La présidente de la Commission des études a également participé à un Comité ad hoc, comité ayant pour but de réviser cette même procédure (CA-91-171) en place depuis 1991. Les travaux de ce comité se poursuivront au cours de l'année académique 2024-2025.

Analyse des projets de programme

Au cours de l'exercice 2023-2024, un seul programme menant à un grade a été soumis à la Commission des études. Il s'agit de la **maîtrise en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire**, programme qualifiant porté par la Faculté des sciences de l'Éducation (FSÉ).

Par cette offre de formation à la maîtrise, la FSÉ propose une nouvelle voie de formation qualifiante pour l'enseignement au préscolaire et au primaire pour les personnes détentrices d'un baccalauréat disciplinaire. Cette maîtrise s'inscrit dans la perspective de pallier le manque d'effectif en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire et de compléter l'offre de formation de maîtres à cet ordre d'enseignement, tant pour les personnes déjà en exercice que pour celles intéressées par la profession.

Le développement du programme a obtenu un soutien financier du ministère de l'Enseignement supérieur pour mener à bien ce projet porteur offrant une alternative au baccalauréat en enseignement au primaire et au préscolaire (BÉPEP) d'une durée de quatre ans. La maîtrise comporte 60 crédits axés sur la pédagogie, la didactique et la formation pratique ainsi que sur le développement d'une capacité d'analyse de ses

interventions, répondant aux exigences de l'article 2.17 (VIII) du Règlement des études de l'UL³.

Cette maîtrise se caractérise par un régime d'études souple, à temps complet ou partiel, et par une formule d'enseignement comodale et des mécanismes d'encadrement, en présentiel ou à distance, répondant tant aux besoins des étudiants et étudiantes de la région de la Capitale nationale que ceux et celles d'autres régions du Québec.

La FSÉ rend disponibles au réseau scolaire des enseignantes et des enseignants qui présentent un profil de formation différent, soit une formation spécialisée dans un domaine d'enseignement, suivie d'un parcours pédagogique enrichi par une formation à l'analyse de la pratique. À cette époque où de nombreux centres de services scolaires du Québec souffrent d'une pénurie d'enseignantes et d'enseignants, le programme projeté trouve toute sa pertinence.

Adopté par la Commission des études le 25 avril 2024, l'avis favorable à la création de ce programme a été adopté par le Conseil universitaire lors de sa séance du 7 mai 2024.

Le Comité-conseil de la Commission des études a, quant à lui, procédé à l'examen d'un programme de **diplôme d'études supérieures spécialisées en gouvernance et gestion des marchés publics**. Il s'agit d'un DESS offert conjointement par la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval et l'École nationale d'administration publique (ÉNAP). Combinant leurs expertises, l'Université Laval et l'ÉNAP souhaitent offrir cette formation aux personnes désireuses de faire carrière au sein d'organisations publiques, parapubliques ou privées de même qu'à celles déjà en emploi, soucieuses d'exceller dans leur pratique. Les deux institutions souhaitent, par la création d'un corpus de compétences uniforme et des formations standardisées, poser certains jalons vers la professionnalisation du domaine et répondre ainsi aux attentes du marché du travail par le développement de bonnes pratiques. Les personnes étudiantes s'inscrivent dans l'une ou l'autre institution, qui prend alors en charge la gestion du dossier étudiant et la diplomation.

Le projet conjoint de DESS en gouvernance et gestion des marchés publics vient répondre aux besoins de formations spécifiques sur la gouvernance et la bonne gestion des marchés publics, maintes fois énoncés par les gouvernements, pour l'utilisation efficiente des fonds publics. Cette formation favorise le déploiement d'une gestion saine et efficiente des fonds publics et permet d'instaurer, au sein des organismes gouvernementaux, incluant les municipalités, les principes de responsabilité sociale, que ce soit pour eux-mêmes ou pour les parties prenantes avec lesquelles ils transigent.

Le programme vise à former des personnes sachant habilement concilier le rapport qualité-prix, le respect du cadre normatif et les objectifs gouvernementaux québécois en matière d'approvisionnement public, le tout dans le respect des principes du développement durable et de la responsabilité sociale. Afin d'y parvenir, ces personnes

³ Université Laval (2024). *Règlement des études*, p. 18

développeront des compétences en stratégie et en analyse, en gestion de projets, en droit administratif et en droit des contrats de même qu'en management.

L'avis favorable du Comité-conseil de la Commission des études produit le 26 mars a été adopté par le Conseil universitaire lors de sa séance du 7 mai 2024.

Évaluation des instituts de l'Université Laval

La présidente de la Commission des études, le président de la Commission de la recherche et la secrétaire permanente font partie du Comité de coordination de la reconnaissance des instituts (CCRI). Les autres membres de ce Comité sont l'adjointe à la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, l'adjoint à la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes. Le comité est coordonné par une conseillère en développement de la recherche rattachée au VRRCI.

La révision de la Politique de reconnaissance et d'évaluation des Instituts de l'Université Laval (2013) a constitué l'essentiel du mandat du CCRI au cours de l'exercice 2023-2024 durant lequel le Comité s'est réuni à neuf reprises. Dans un premier temps, le Comité a pris part à l'élaboration d'un questionnaire destiné aux directions des instituts et aux différentes parties prenantes pour l'implantation, le soutien et le développement des instituts. Ce questionnaire visait à déterminer la perception et la compréhension de la politique en vigueur et à mieux cerner les attentes et les besoins en matière de création, de gestion et de reconnaissance des instituts. Les résultats du sondage ont, par la suite, été présentés à la Table de concertation de la recherche, à la Table des doyens et doyennes et aux directrices et directeurs d'instituts afin de recueillir impressions et commentaires. La Table des responsables facultaires des études sera à son tour consultée en septembre 2024. Les échanges et consultations se poursuivront au cours de l'automne 2024 et une version initiale de la politique révisée fera également l'objet d'un certain nombre de consultations en vue d'un dépôt définitif à l'automne de 2025.

Mandat particulier sur l'innovation en enseignement supérieur

Le mandat particulier confié à la Commission par la rectrice et le Conseil universitaire a été à l'ordre du jour de 12 des 15 rencontres tenues durant l'exercice 2023-2024. Outre les revues de littérature partagées au sujet de l'innovation en enseignement supérieur, la Commission a souhaité approfondir ses connaissances sur différents aspects en lien avec l'innovation pédagogique à l'Université Laval, notamment les mécanismes touchant le développement des programmes, la composition des cohortes étudiantes et les modalités de financement, tant pour les nouveaux programmes que pour l'offre de formation déjà existante. Sur ce volet de la réflexion, la Commission a accueilli les représentants et représentantes des ressources institutionnelles suivantes :

- Annick Jaton, directrice du Bureau de la qualité des programmes (BQP) au sujet du cheminement de l'approbation des programmes à l'interne et à l'externe de l'Université Laval puis, lors d'une seconde présentation, au sujet de l'amélioration continue et l'innovation dans les programmes ;
- Michel Jacques, directeur du Bureau de planification et d'études institutionnelles au sujet des sources de financement auxquelles ont accès les universités québécoises, dont l'Université Laval pour mener à bien la mission d'enseignement ;
- Michèle Viger, agente de recherche et de planification et Louis-Luc Couture, directeur adjoint à la planification budgétaire et aux opérations comptables au Service des finances, au sujet du processus d'évaluation financière des nouveaux programmes ;
- Michel Jacques, directeur du Bureau de planification et d'études institutionnelles (BPEI) et Anne-Sophie Allaire, agente de recherche et de planification (BPEI), sur l'évolution de la clientèle étudiante et sur l'enveloppe de bonification interdisciplinaire.

Le volet en lien avec les ressources et les démarches institutionnelles dans la perspective de promouvoir et d'appuyer l'innovation pédagogique a été abordé lors des rencontres avec les personnes-ressources suivantes :

- Sehl Mellouli, vice-recteur adjoint aux services à l'enseignement et à la formation tout au long de la vie et Steve Vachon, directeur par intérim du Service de soutien à l'enseignement au sujet de la démarche de consultation sur les initiatives innovantes visant à brosser un portrait des enjeux, des besoins et des ressources disponibles ou à développer ;
- Kaouther Bessrou, adjointe à la vice-rectrice au VRRCI et directrice du Bureau des chaires et entités structurantes et Michel De Waele, adjoint à la vice-rectrice au VREAE, sur le programme des chaires CLE ;
- Sandrine Poirier, directrice adjointe par intérim au Développement pédagogique au Service de soutien à l'enseignement et Michel De Waele, adjoint à la vice-rectrice au VREAE au sujet des prix institutionnels d'excellence en enseignement.

Dans le même esprit d'appui à l'innovation pédagogique, Éric Martel du Service de soutien à l'enseignement a transmis à la Commission des informations sur l'évolution des programmes de soutien financier mis en place au cours des dernières années

Par ailleurs, la Commission a accueilli Victor Thibaudeau, président de la Commission des affaires étudiantes sur la transformation de la réalité des étudiants et étudiantes au cours des dernières décennies et ses impacts sur l'engagement des personnes étudiantes envers leurs programmes d'études.

Des récipiendaires de prix en enseignement ont été invités à présenter leurs réalisations, de l'idéation jusqu'à l'offre de formation innovante. La Commission a accueilli les personnes suivantes :

- Marie-France Demers, professeure agrégée, et Pierre Duranleau-Gagnon, professeur de clinique à la Faculté de pharmacie sur la conception du nanoprogramme – Les soins pharmaceutiques axés sur le rétablissement en santé mentale ;
- Claire-France Picard, professeure titulaire, et Cynthia Courtois, professeure agrégée de la Faculté des sciences de l'administration sur la conception de la ressource pédagogique – au-delà des chiffres : simuler la réflexion éthique des comptables de demain grâce à l'engagement et l'émotion ;
- François Ratté, médecin clinicien, enseignant titulaire de la Faculté de médecine sur la conception d'un simulateur en réalité virtuelle de cas cliniques en médecine ;
- Pierre-Olivier Roy, Faculté de musique – Distinction en enseignement pour les personnes chargées de cours, les responsables de formation pratique, les personnes chargées d'enseignement en médecine et les professeures et professeurs de clinique.

La Commission a poursuivi sa réflexion et conclu les activités de son exercice 2023-2024 par la tenue de deux ateliers sur l'innovation en enseignement le 23 mai et le 6 juin 2024. Ces ateliers, animés par Didier Paquelin titulaire de la Chaire de leadership en enseignement sur la pédagogie de l'enseignement supérieur, avaient pour thème « Innovation ou transformation durable ? ».

Ces ateliers ont mis en lumière la dynamique nécessaire à la création et au maintien d'une culture de l'innovation. Celle-ci doit reposer sur une chaîne collaborative comprenant des politiques et une vision institutionnelle, des modalités de reconnaissance et de valorisation de l'activité d'enseignement, enfin une formation initiale puis une mise à jour en continu des personnes enseignantes et des conseillers et conseillères pédagogiques. Le processus d'innovation, qui implique des transformations souvent déstabilisantes avant un retour à l'équilibre, a également été exploré.

Le second atelier a permis de préciser certains éléments terminologiques, dans la recherche d'une définition de l'innovation dans le cadre du mandat de la CÉUL. L'innovation doit conduire à l'amélioration durable de la réussite éducative (réussite du parcours de l'individu), notion qui se distingue de la réussite académique (résultats scolaires), chacune devant être mesurée à l'aide de ses propres indicateurs. La Commission convient d'élaborer une définition qui s'inspire, en partie de celle formulée par le Conseil supérieur de l'éducation (2006)⁴ qui couvre les aspects de réussite scolaire et éducative.

La CÉUL s'interroge sur les éléments à prendre en compte pour la mise en place de procédés favorables à l'émergence et au déploiement de l'innovation. On retiendra les aspects suivants :

⁴ Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ). (2006). *Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation (2004-2005). Le dialogue entre la recherche et la pratique en éducation : une clé pour la réussite*. Québec : Gouvernement du Québec.

- Être en mesure de poser un regard critique sur nos pratiques avant d'attribuer une situation à des facteurs externes ;
- Mettre en place une dynamique constituée d'interactions entre les différents constituants de l'institution : les acteurs et actrices, les équipes pédagogiques et la gouvernance ;
- La vision d'une transformation durable exige une trajectoire commune où chaque partie prenante identifie ses responsabilités (institutions, facultés, unités, programmes, corps professoral et étudiant) ;
- Définir une vision institutionnelle pédagogique à l'Université Laval qui réunirait, idéalement, la réussite académique et la réussite éducative des personnes ;
- Se conscientiser sur le besoin de « temps » pour agir et l'importance d'une « durée » pour éprouver, sur l'importance d'un climat de respect et de bienveillance comme autant de conditions gagnantes permettant également de faire obstacle aux pressions sociales, internes et externes.

Il importe de mettre en lumière et de stimuler le désir de transformation porté par les membres de la Communauté universitaire, tant en favorisant la capacité d'agir qu'en maintenant une vision qui porte à agir.

Le mandat de la Commission se poursuit en 2024-2025 dans la perspective du dépôt d'un avis avant la fin de cet exercice.

Mandat spécial de la vice-rectrice

Projet de révision de la Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat

Lors de sa séance du 19 octobre 2023, la Commission a accueilli la doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP), Annie Pilote, accompagnée par Marie-Claude Malenfant, agente de recherche et de planification à la FESP pour la présentation du projet de révision de la *Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise mémoire et au doctorat*. Cette rencontre s'inscrivait dans un processus de consultation plus large qui a interpellé diverses instances en lien avec les études et la formation à la recherche, dont la Commission de la recherche. Le projet comprenait les principes directeurs, soit la politique elle-même, accompagnée d'une directive pour la mise en application. Cette formule bipartite permet de pérenniser les principes fondamentaux de la politique et d'ajuster, au besoin, les directives. Le projet s'harmonise avec les pratiques porteuses existantes tout en prenant en compte les nouvelles réalités et obligations liées à la recherche.

Les suggestions et commentaires formulés, entre autres, par la Commission des études ont conduit à une version plus définitive de la politique intitulée *Politique d'encadrement de la formation à la recherche à la maîtrise et au doctorat* et de la Directive qui

l'accompagne, version présentée à la Commission le 14 mars 2024. La Commission a formulé quelques suggestions visant à clarifier ou à préciser certains éléments des textes dont elle a accueilli le contenu très favorablement par ailleurs, tout en saluant le travail réalisé par la Faculté des études supérieures et postdoctorales. La Commission a fait part de son appréciation au regard de la politique et de la directive proposées auprès de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes le 26 mars 2024.

Consultation de la Commission des études sur les objectifs généraux et la composition des programmes de grade de premier cycle

Le 19 avril 2024, la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes demandait à la Commission des études de se pencher sur une actualisation des objectifs et la composition des programmes de grade de premier cycle, plus particulièrement les articles 2.10, 2.11 et 2.12 du Règlement des études. Les modifications proposées ont été présentées à la Commission lors de sa séance du 25 avril 2024 par la vice-rectrice au VREAE et la directrice du BQP. Cette révision, s'appuyant sur des travaux significatifs réalisés à l'interne comme à l'externe par des groupes d'intérêts et des parties prenantes, a donné lieu à une analyse approfondie des modifications projetées, de leurs impacts et des modalités de leur mise en vigueur lors de la séance du 9 mai 2024.

La Commission a constaté la pertinence et l'importance du cheminement qui a mené aux modifications suggérées de même que la planification élaborée pour leur mise en place. S'inspirant notamment de son avis prospectif,⁵ la Commission a souligné que ces modifications, qui seront adaptées au regard de chacun des programmes, contribueront à une vision actualisée de la formation qui permettra à notre institution d'instaurer une offre de formation encore mieux adaptée aux réalités du XXI^e siècle.

Les commentaires et suggestions de la Commission des études ont été transmis à la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes le 17 mai 2024.

⁵ Commission des études (2021). *Analyse prospective des enjeux relatifs aux études*. Repéré à : [CE-2021-analyse-prospective-enjeux-etudes.pdf \(ulaval.ca\)](#). Mai 2024.

Autres mandats et activités

Présentations

Composition de la Commission des études dans le cadre de la révision des Statuts de l'Université Laval

Dans la foulée de la consultation menée par la Secrétaire générale au sujet de la représentation au sein de la Commission des études, celle-ci a rencontré les membres de la Commission le 7 septembre 2023 pour discuter de la répartition des sièges entre les différents groupes représentés ainsi qu'entre les professeures et professeurs des différentes facultés. Bien que la Commission ait souhaité une représentation des professeurs et professeures de chaque faculté en continu, il est apparu que certaines facultés ne pouvaient occuper un siège qu'en alternance puisqu'ayant un plus faible contingent de professeurs et professeures. Selon l'issue probable de la révision des statuts institutionnels, l'établissement de règles de fonctionnement internes à la Commission devrait permettre de s'adapter aux réalités propres aux diverses facultés en matière de représentativité professorale qu'elle soit en alternance ou non. D'autre part, la Commission souhaite maintenir l'option de s'adjoindre des personnes ayant des expertises clés, en fonction des besoins identifiés pour la réalisation de ses mandats.

Le réseau d'innovation EdTech de l'Université Laval.

La Commission accueillait le 23 mai 2024, Éric Martel, directeur du Service de soutien à l'enseignement (SSE), accompagné de Marie-Hélène Croteau-Bouffard, directrice adjointe au SSE pour une présentation du projet EdTech qui sera déployé de 2024 à 2028. Ce réseau vise « à encourager l'expérimentation, à stimuler la découverte et à valoriser les initiatives originales d'intégration des TI dans l'enseignement universitaire. Il facilitera l'accès à des solutions de pointe et à des ressources d'accompagnement. ».⁶ Il s'agit d'un projet institutionnel collaboratif qui prévoit une mutualisation des ressources actuelles, et des forces vives du campus dans la perspective de favoriser le développement pédagogique et l'innovation à l'aide des technologies et du numérique. On souhaite ainsi accroître la culture d'innovation déjà présente à l'Université en réunissant différents services identifiés.

La Commission salue la création d'une vitrine qui permettra de faire connaître les innovations et de les mettre en valeur, notamment en les associant à certains programmes de formation. Elle souligne toutefois les risques qui peuvent être associés aux partenariats externes, dont l'usage de technologies onéreuses dont l'institution pourrait devenir dépendante.

⁶ [Réseau d'innovation EdTech | Les études tout au long de la vie \(ulaval.ca\)](#)

Consultations

Consultation sur l'intelligence artificielle générative en enseignement : appréciation par la Commission des études.

Le 8 février 2024, la Commission a accueilli la directrice adjointe - Environnement numérique d'étude au Service de soutien à l'enseignement, venue informer la Commission de la tenue d'une consultation en ligne, destinée à la communauté universitaire dans le but d'élaborer des principes directeurs sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative pour la formation et l'apprentissage. Cette démarche vise à doter l'Université de principes directeurs parallèlement aux travaux en cours dans les autres institutions, dont celles du U15 sur ce sujet.

Compte tenu de son mandat, la Commission a pris l'initiative de procéder à l'étude des principes directeurs soumis pour consultation auprès de la communauté, notamment dans une perspective d'une utilisation productive de l'IA en enseignement et pour l'apprentissage. Sa réflexion a également porté sur les outils qui permettraient de distinguer ce qui constitue un apport positif de l'IA ou ce qui, au contraire, se substitue au contenu des évaluations dans le cadre d'une activité. Elle souligne également l'importance de l'acquisition d'une littératie numérique appropriée et de compétences adéquates pour un usage éclairé de l'IA, en cela, la communauté devra être appuyée. Cette réflexion s'est poursuivie lors de la séance du 14 mars et a donné lieu à des suggestions affinant chacun des quatre principes présentés dans le texte soumis pour consultation.

Le 20 mars 2024, la Commission a acheminé au vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes un document faisant état du contexte dans lequel elle a jugé pertinent d'effectuer une appréciation plus spécifique du document soumis pour consultation générale, ainsi que des remarques et suggestions destinées au groupe de travail chargé d'élaborer le texte des principes directeurs institutionnels.

Le vice-recteur adjoint aux études et aux affaires étudiantes a rencontré, le 6 juin 2024, la Commission des études pour faire le point sur l'avancement des principes directeurs concernant l'intelligence artificielle dans l'enseignement et l'apprentissage et retracer l'historique des démarches du groupe de travail depuis octobre 2023. Aucun document n'a été soumis à la Commission, mais celle-ci a été informée que plusieurs ajustements avaient été apportés au texte à la suite du sondage et du document soumis par la Commission des études.

Les différentes étapes de mise en application des principes directeurs ont été présentées par M. Mellouli, notamment une tournée qui permettra de saisir les différents enjeux en lien avec l'IA et les besoins de formation. Un comité, sous la responsabilité du vice-recteur adjoint et dirigeant de l'information (DI) Nicolas Gagnon, qui sera chargé d'établir les directives institutionnelles d'application des principes directeurs sur l'intelligence artificielle en enseignement et en apprentissage est, par ailleurs, en voie d'être complété.

Révision de la Politique sur la conduite responsable en recherche, en création et en innovation.

La Commission a accueilli, le 25 avril 2024, Judith Paquet, agente de recherche et de planification au VRRCI pour un échange au sujet de la mise en jour de la politique institutionnelle concernant la conduite responsable en recherche, création et innovation.

Après un survol des étapes et des événements qui ont marqué l'implantation de la version de 2018 de cette politique, Mme Paquet a précisé les orientations souhaitées pour cette nouvelle mouture et les améliorations envisagées par rapport à la version antérieure. Elle a pris note des suggestions et commentaires formulés par la Commission qui s'est attardée à la procédure de dépôt de plaintes, suggérant que l'analyse en recevabilité ne relève pas d'une seule personne afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts. Elle a également suggéré de préciser les critères définissant les conflits d'intérêts, les mécanismes de dépôt de plaintes et les paramètres qui garantissent l'indépendance de la personne responsable de l'application de la politique.

Autres activités de la Commission

Projet d'aide à la rédaction à l'aide de l'intelligence artificielle

Dans la foulée du Plan d'action 2023-2028 (chantier 4 sur les services de proximité), un projet d'aide à la rédaction s'appuyant sur les outils de l'IA générative, soumis par la secrétaire permanente et sous la responsabilité de la présidente de la Commission des études a été accepté. Ce projet est destiné aux trois Commissions permanentes et vise, essentiellement, à explorer le potentiel de transcriptions à partir du contenu des échanges qui ont lieu en séance afin de réduire le temps de prise de note et de rédaction des procès-verbaux dans un premier volet. Le projet comprend l'expérimentation de la transposition de la parole vers le texte, une analyse des contenus obtenus pour validation et des résumés par thèmes, le produit servant à la rédaction des procès-verbaux qui demeurent ultimement la responsabilité de la secrétaire permanente et de l'agente de recherche et de planification de la Commission des affaires étudiantes.

Appuyé par le Centre de services partagés en ressources informationnelles de l'Université Laval, le choix d'un système s'est arrêté sur le choix de Noota qui répond aux critères de sécurité et d'éthique de l'Université. Deux séances de la Commission de la recherche ont fait l'objet d'une captation audio et les transcriptions ont été analysées et ont fait l'objet de résumés par thèmes. Ce projet se poursuivra en 2024-2025 et a aussi pour objectif de dégager des modalités permettant à d'autres instances de l'Université de produire des comptes-rendus et des procès-verbaux de qualité avec l'aide d'outils de l'intelligence artificielle.

Sujets d'intérêt soulevés par la Commission des études.

Le mandat de la Commission des études selon les Statuts de l'Université Laval.

« Relevant du Conseil universitaire, la Commission des études considère toute question qui lui est soumise par le Conseil universitaire ou par le recteur, notamment les programmes d'études, la définition et l'application des normes universitaires et la coordination de l'enseignement universitaire dans son ensemble. »⁷

Compte tenu de la complexité et de l'évolution de la coordination de l'enseignement universitaire dans son ensemble et de la diminution de la fréquence de création de nouveaux programmes de grade constatée depuis les dernières années, la Commission s'est interrogée sur l'évolution de ses mandats au sein de la structure de gouvernance institutionnelle.

La Commission pourrait ainsi être amenée à poursuivre de façon plus soutenue son mandat de réflexion et son rôle consultatif sur les enjeux actuels et futurs de l'enseignement universitaire. Il s'agit d'une occasion pour intensifier sa veille et ses liens auprès de groupes et comités œuvrant à des projets touchant les études et la formation de même que dans le cadre d'initiatives qui touchent des thématiques reliées à son mandat afin de jouer adéquatement son rôle-conseil, avec l'indépendance et la crédibilité qui y sont associées.

Ce contexte pourrait également conduire la Commission des études à revoir ses règles de fonctionnement internes en examinant la possibilité pour le Comité-conseil de la Commission des études de s'adjoindre une ou deux personnes membres de celle-ci. En effet, ce Comité-conseil composé de trois personnes est chargé de l'étude des programmes courts, à l'exclusion des microprogrammes, dans le cadre d'une procédure accélérée. Il pourrait s'agir d'une occasion favorisant une participation accrue des membres de la Commission des études dans la mesure où l'agilité de la procédure accélérée est maintenue.

⁷ Statuts de l'Université Laval (2022), Section IV, partie 2, art. 119, p. 9.

Remerciements

La Commission souhaite vivement remercier la secrétaire permanente, Marise Ouellet, de même que Johannie Boulet et Mahité Breton, agentes de recherche et de planification en appui à la Commission, pour le travail remarquable qu'elles ont accompli au cours de cette période.

La Commission adresse aussi ses remerciements à Martine Duquet pour son soutien indéfectible aux travaux administratifs et de secrétariat de la Commission.

Enfin, la Commission exprime sa gratitude envers toutes les personnes qui apportent régulièrement leur concours à l'un ou l'autre dossier qui lui sont soumis, ainsi qu'envers les facultés, les directions et les services qui accordent pleine attention à ses demandes en y répondant avec diligence et générosité.

La Commission souhaite également exprimer toute sa reconnaissance envers le dévouement de ses membres dans la réalisation de ses mandats. L'esprit de collaboration qui anime les séances favorise les échanges et alimente la qualité des travaux qui sont réalisés par la Commission.

Pour la Commission



Josée Bastien
Présidente

Par Marise Ouellet, secrétaire permanente de la Commission.

Annexe I

Liste des membres de la Commission des études – 2023-2024

	<i>* fin de mandat ou démission</i>	Date de fin
Présidente	BASTIEN, Josée	2026-10
Trois professeurs Arts et lettres	KAVANAGH, Éric, FAAAD <i>*FERRARO, Angela, FP</i>	2026-12 2023-10
	ROY, Johanna-Pascale, FLSH	2026-09
	PARÉ, Isabelle, FLSH <i>*MOUMOUNI, Charles, FLSH</i>	2026-09 2024-12
Trois professeurs Sciences humaines	BOUCHARD, Kevin, FD <i>* CÔTÉ, Charles-Emmanuel, FD</i>	2026-02 2023-09
	<i>*NAFFI, Nadia, FSÉ</i> <i>*LESSARD, Julie, FSÉ</i>	2025-08 2024-06
	KRÖGER, Sabine Erika, FSS	2024-11
Deux professeurs Sciences de la santé	PARIS, Mélinda, FMD <i>*ROCH, Geneviève, FSI</i>	2027-01 2023-10
	LÉVESQUE, Georges, FMED	2025-10
Quatre professeurs Sciences pures et appliquées	GOULET, Vincent, FSG	2024-09
	LAKHAL-CHAEIB, Lajmi, FSG	2026-10
	BERNARD, Anne, FFGG <i>* DÉRY, Steve, FFGG</i>	2026-12 2023-12
	PEREZ LOPEZ, Edel, FSAA	2025-08
Deux chargés de cours	DARISSE, Martin, FPHA	2025-03
	MAUGER, Vincent, FAAAD	2025-10
CADEUL Deux étudiants de 1^{er} cycle -	DESROSIERS-BÉRUBÉ, Cassandra <i>*VILLIARD, Jean-Nicolas</i>	2025-04 2024-04
	Vacant <i>*DUSSAULT, Christophe</i>	2024-04 2024-04
AELIÉS Deux étudiants de 2^e ou 3^e cycle	FABI, François	2024-11
	WONG, Linda	2025-01

SANS DROIT DE VOTE		
Secrétaire permanente	OUELLET, Marise	2025-09
D'OFFICE		
Rectrice :	D'AMOURS, Sophie	2027-05
Vice-rectrice aux études et affaires étudiantes Adjoint à la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes :	BERGERON, Cathia, représentée par : DE WAELE, Michel	2027-06
Doyenne, Faculté des études supérieures et postdoctorales :	PILOTE, Annie *BASTIEN, Josée	2027-01 2023-10
Vice-rectrice adjointe aux études et aux affaires étudiantes, représente la Direction générale des programmes de premier cycle	SENÉCAL, Caroline	2027-06

Annexe II

Dossiers de la Commission 2023-2024

MANDATS PARTICULIERS DE LA RECTRICE

Mandat en cours : L'innovation en enseignement supérieur

MANDATS SPÉCIAUX DE LA VICE-RECTRICE

Révision de la Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat. Rapport déposé à la vice-rectrice le 26 mars 2024 ;

Consultation de la Commission des études sur les objectifs généraux et la composition des programmes de grade de premier cycle. Rapport déposé à la vice-rectrice le 17 mai 2024.

PROGRAMMES CONDUISANT À L'OBTENTION D'UN GRADE

Maîtrise en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire. Avis déposé au Conseil universitaire le 7 mai 2024

Dossiers du Comité-conseil responsable de l'évaluation des projets de programmes courts 2023-2024

DOSSIERS COMPLÉTÉS

Diplôme d'études supérieures spécialisées en gouvernance et gestion des marchés publics. Avis déposé au Conseil universitaire le 7 mai 2024
